

Beurre salé—1er prix, Chs. Paradis, 2e N. Bédard, 3e Wm. Meek, 4e Jean Jobin.  
 Do frais—1er prix, Jos. Delège, 2e Chs. Paradis, 3e Jacq. Dion.  
 Blé—1er prix, And. West, 2e Arch. West, 3e Messire Boucher.  
 Pois—1er prix, Jacques Alain, 2e Wm. Meek.  
 Orge—1er prix, W. Taylor, 3e And. Wester.  
 Orge mondé—1er prix, Jos. Beaumont, 2e Chs. Paradis.  
 Avoine Anglaise—1er prix, Andrew West, 2e George West.  
 Do Canadienne—1er prix, George West, 2e Jos. Blais.  
 Sarrazin—1er prix, Andrew West, 2e Jean Paradis.  
 Grain de mil—1er prix, Edmond Cantin, 2e Pierre Hamel, 3e A. Bédard.  
 Blé d'Inde—1er prix, J. B. Voyer, 2e Chs. Paradis.  
 Patates—1er prix, Henry Moss, 2e Joseph Fiset, 3e Michel Hamel, 4e Wm. Taylor, 5e Jean Paradis.  
 Navets—1er prix, Henry Moss, 2e Félix Scullion, 3e Wm. Taylor, 4e A. Taillon, 5e Ant. Légaré.  
 Choux—1er prix, Ant. Bédard, 2e Pierre Jobin, 3e Louis Cloutier.

Oignons—1er prix, N. Bédard, 2e Ant. Bédard, 3e H. Villeneuve.  
 Carottes—1er prix, Ant. Bédard, 2e Félix Scullion.  
 Bettes—1er prix, Les Gauvin, 2e Chs. Rhéaume.  
 Graine de lin—1er prix, N. Bédard, 2e Jean Jobin, 3e Ant. Bédard.  
 Filasse—1er prix, Jos. Beaumont, 2e Ant. Trudel, 3e J. B. Drolet.  
 Etoffe teinte—1er prix, Chs. Montreuil, 2e Jean Jobin, 3e Ed. Paquet.  
 Do non teinte—1er prix, Les Boivin, 2e Jean Jobin, 3e Jean Petitclerc.  
 Flanelle croisée—1er prix, Jos. Bouré, 2e Théodore Audy, 3e N. Bédard.  
 Do simple—1er prix, Jean Petitclerc.  
 Toile—1er prix, Jean Jobin, 2e H. Villeneuve, 3e Ls. Cloutier.

#### Concours de labour.

Canadiens-français—1er prix, Pierre Boivin, 2e Philippe Drolet, 3e Isidore Plamondon, 4e Jos. Urb. Bédard, 5e Jean Arcaeu.

Canadiens-anglais—1er prix, Ant. Scullion, 2e Félix Scullion, 3e George West, 4e Preston Copeman, 5e Archibald West.

J. B. DELAGE,  
S. A. C. A.

## PARTIE NON-OFFICIELLE.

### LA REORGANISATION DE NOS SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.

 OUS croyons devoir rappeler à nos sociétés d'Agriculture que c'est pendant le mois de décembre qu'il leur faudra réorganiser leur bureau de direction.—Antérieurement la troisième semaine de janvier était fixée comme la seule époque à laquelle cette réorganisation pouvait se faire légalement. Les inconvénients dus à l'extrême rigueur du climat à cette saison ont motivé l'amendement adopté à la dernière session. Aujourd'hui les sociétés d'Agriculture ont tout le mois de décembre pour se reconstituer, et l'assemblée générale pourra ainsi être convoquée tôt ou tard, selon l'état des voies de communication, au choix des directeurs.

Un autre avantage résultant de cet amendement c'est que les directeurs pourront plutôt prendre en considération les moyens d'action pour l'année suivante, que la collection des souscriptions, en se faisant plutôt, permettra de préparer de suite la

liste des prix et assurera le paiement prochain de l'octroi annuel. Ce sont là autant d'avantages qui peuvent déterminer les progrès d'une société d'agriculture pourvu que les directeurs y mettent de la bonne volonté et du savoir.

Pour tous ceux qui étudient les progrès réalisés par les différentes sociétés d'Agriculture de comté, il est un fait constant que les unes ne laissent rien à désirer tandis que les autres restent à peu près stationnaires. Dans le premier cas les directeurs, comprenant la grande responsabilité de leur charge, multiplient leurs efforts pour hâter les améliorations agricoles de leur localité, dans le second les directeurs sacrifient leur localité aux préjugés, à une popularité mal acquise. De crainte de froisser les souscripteurs, et les forçant à bien faire, ils flâtent leur ignorance en leur disant qu'ils sont parfaits, et leur cupidité en leur distribuant l'octroi annuel sans égard au mérite. Voilà des abus auxquels il faut remédier et nous comptons sur les hommes de cœur, dans chaque comté, où ces